



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

20-12-2018-04

Date de convocation le 14-12-2018

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 9
Procuration : 3
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2018

Le vingt décembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS, ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et HILLOOU.

Pouvoirs : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS
Mme POLHER a donné pouvoir à M. LETARGUA

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART

OBJET : Lotissement Vallée de la Geoule : Convention de servitude de passage de canalisation GRDF

Le Maire expose que dans le cadre de la réalisation du lotissement vallée de la Geoule à Mont, la commune a fait le choix de raccorder le lotissement au réseau de gaz naturel.

La société GRDF sollicite la commune pour obtenir une servitude de passage pour les canalisations sur les parcelles BA 11 et BA 12 du futur lotissement.

Considérant que notre commune de Mont a fait le choix de raccorder le lotissement au gaz, pour laisser libre choix de raccordement que cette servitude est obligatoire pour la desserte,

Considérant l'intérêt que le raccordement en gaz naturel du futur lotissement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE LE MAIRE à signer la convention de servitude de passage de la canalisation de GRDF sur les parcelles BA 11 et BA 12.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.



Jacques CLAVÉ